

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AMR 23/022/2008
ÉFAI

Jeudi 3 juillet 2008

Colombie : Amnesty International condamne la récente vague d'homicides de défenseurs des droits humains

Amnesty International a condamné le 3 juillet les meurtres de deux défenseurs des droits humains et militants communautaires locaux. Au cours de l'année écoulée, l'organisation a exprimé sa préoccupation face à l'augmentation manifeste du nombre de menaces et de meurtres dont ont fait l'objet des défenseurs des droits humains, des dirigeants associatifs et des syndicalistes, attribués pour la plupart aux paramilitaires.

Le 29 juin, un homme non identifié a abattu Martha Cecilia Obando dans le quartier de San Francisco, dans la ville portuaire de Buenaventura (département du Valle del Cauca). Il aurait fait feu sur elle trois fois alors qu'elle marchait dans la rue. Martha Cecilia Obando était la présidente de l'Asociación de Mujeres Desplazadas del Barrio San Francisco, une association de femmes déplacées du quartier de San Francisco. Cet homicide vient s'ajouter à la série de menaces et de meurtres dont des dirigeants de groupes de déplacés ont été victimes dans le Valle del Cauca.

Le 24 juin, un groupe d'hommes armés, que des témoins ont identifiés comme étant des paramilitaires, ont fait irruption au sein de la communauté d'origine africaine de Candelilla de la Mar, dans la municipalité de Tumaco (département de Nariño), puis ont enlevé et, peu après, abattu Felipe Landazury, dirigeant communautaire et membre du Conseil communautaire de Bajo Mira y Frontera.

Les groupes paramilitaires sont censés avoir procédé à leur dissolution dans le cadre d'un processus de démobilisation initié en 2003 sous l'égide du gouvernement. Bien que le gouvernement ait déclaré à maintes reprises que les paramilitaires ne sont plus actifs en Colombie, il apparaît clairement qu'ils continuent à opérer, souvent avec le soutien et l'assentiment des forces de sécurité, et à menacer et tuer des défenseurs des droits humains et d'autres militants qu'ils accusent souvent d'être des sympathisants ou des auxiliaires de la guérilla.

Amnesty International demande aux autorités colombiennes d'ouvrir sans plus attendre une enquête rigoureuse et impartiale sur les meurtres de Martha Cecilia Obando et de Felipe Landazury, et sur tous les autres cas de menaces et d'homicides dont des défenseurs des droits humains et d'autres militants ont été victimes.

Le gouvernement doit aussi condamner publiquement ces homicides et menaces, ainsi que réaffirmer la légitimité de l'action en faveur des droits humains en Colombie, procéder à l'introduction, qui n'a que trop tardé, de mesures efficaces dans le but de

dissoudre une bonne fois pour toutes les groupes paramilitaires, et déférer à la justice tous les auteurs présumés de violations des droits humains, qu'il s'agisse de membres de groupes paramilitaires, de mouvements de guérilla ou des forces de sécurité.

Selon la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, c'est aux États, dans le cas présent à la Colombie, qu'incombe la responsabilité de respecter et de prendre toutes les mesures permettant de protéger les défenseurs des droits humains et leur travail. Ceci suppose non seulement l'introduction de mesures de protection pratiques, mais également la mise en place de politiques approfondies visant à prévenir les violations et à lutter contre les facteurs à la source de celles-ci.

FIN/

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou envoyez un courriel à cette adresse : press@amnesty.org

International Secretariat, Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

www.amnesty.org